

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

Le 21 Décembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Mairie, 19 C Place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Thierry VACHER est désigné secrétaire de séance.

**Étaient présents** : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, POLICARD Sylviane, Isabelle CHEVALIER, Gilbert BILLON, Serge COLOMBET, Sébastien GERENTON.

**Étaient absents et excusés** : Fabien BONNISSOL donne pouvoir à Marc TREVEYS.

### **1. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu de l'accroissement de l'activité au service administratif de la Commune, il convient de modifier la durée de travail hebdomadaire d'un agent initialement créé de 32 heures à un temps de travail de 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable à cette modification.

### **2. CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en raison d'un surcroît d'activité et plus précisément pour faire face au protocole lié aux mesures sanitaires à l'école depuis la crise sanitaire, les besoins de certains services de la collectivité peuvent justifier le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Le Conseil Municipal favorable à cette proposition, autorise Monsieur Le maire au recrutement d'agent non permanent en cas de besoin.

### **3. CREATION D'UN BAIL COMMERCIAL :**

La Commune dispose d'un local situé rue du Petit Jardin destiné depuis sa création à l'Association « La Boule Amicale ».

Benjamin MICHEL gérant de l'établissement « LE VILL&TOI » a émis le souhait en juin 2021 d'y exercer son activité. Aussi la municipalité a entrepris des travaux afin de scinder ce local en deux parties distinctes. Une pour « LE VILL &TOI » et une pour « LA BOULE AMICALE ».

Un bail a été consenti au 1<sup>er</sup> juin 2021 entre Benjamin MICHEL et La Commune avec une période de gratuité de loyer jusqu'au 31 décembre 2021 puis un loyer mensuel de 350 €/mois charges comprises à compter du 01 janvier 2022.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable.

### **4. DISPOSITIFS DE SECURITE A L'ECOLE ET VIDEOSURVEILLANCE.**

Monsieur Le Maire rappelle les infractions survenues dans les deux écoles le week-end du 22 au 24 mai 2021. Depuis une consultation a été faite auprès de professionnels concernant l'acquisition et l'installation d'un dispositif anti-intrusion à l'école de Trevas.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition et la demande de subvention.

Monsieur Le Maire en profite pour soulever le problème d'incivilités rencontrées ces derniers mois et demande au Conseil Municipal de réfléchir à l'équipement de caméras de vidéosurveillance sur

la Commune.

## **5. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Suite à la réunion de la commission finances du lundi 06 décembre 2021, il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022.

Soit les tarifs suivants :

	<b>Service Eau</b>	<b>Service Assainissement</b>
<b>Abonnement</b>	51.10 € HT	59.40 € HT
<b>Prix du m3</b>	0.67 € HT	0.80 € HT

Concernant la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), deux tarifs sont proposés : 2500 € pour un premier branchement et 1250 € selon des conditions particulières.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré favorable.

## **6. ATTRIBUTION DE MARCHE « DIAGNOSTIC EAU ET ASSAINISSEMENT » :**

Monsieur Le Maire rappelle la consultation lancée pour les schémas de diagnostic Eau et Assainissement pour lesquels lors de la première consultation aucune offre ne nous était parvenue.

Lors de la seconde consultation, seule l'entreprise REALITES ENVIRONNEMENT a déposé une candidature d'offre.

Les plans de financement pourraient être les suivants :

<b>ETUDE DE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EN EAU POTABLE</b>	
Coût total	57 610 €
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	34 818 €
Subvention Département 43	11 270 €
Autofinancement	11 522 €

<b>ETUDE DE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EN ASSAINISSEMENT &amp; SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>	
Coût total	69 470 €
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	40 327 €
Subvention Département 43	14 146 €
Autofinancement	14 997 €

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette offre et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché public et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

## **7. DECISIONS MODIFICATIVES**

Concernant les dépenses définies au Budget 2021, il convient de procéder à deux Décisions Modificatives sur les budgets Eau et Assainissement.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorables.

## **8. QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Comptable Publique informe la Commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable. Les admissions en non valeurs sont les suivantes :
  - BUDGET EAU : **313.93 €**
  - BUDGET Assainissement : **126.43 €**
  - BUDGET COMMUNE : **285 €** (ramassage scolaire)

Le conseil municipal a statué pour les admissions en non-valeur de ces créances.

- La loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, prévoit que les Collectivités mettent en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes.

Le Centre de Gestion 43 propose la mise en place et la gestion de ce dispositif gratuit pour les communes affiliées.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable pour confier la gestion de ce dispositif au CDG 43 et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les deux conventions signées avec le CDG 43 concernant d'une part le service « assistance progiciel » et d'autre part la mission « dématérialisation des procédures » arrivent à terme au 31 décembre 2021. Ces deux missions font l'objet de deux conventions distinctes. Le CDG 43 propose de les regrouper pour n'en faire qu'une tout en maintenant la possibilité de n'adhérer qu'à une seule.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.